

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 7 février 2019**

**n°2**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 28 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, E. FARHAT, E. AUDEBERT, L. BRARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 10 ) :**

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS  
AF. BOURAT mandante a pour mandataire M. RABUSSIER  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD  
K.WEINLAND mandante a pour mandataire F. MERY  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON  
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ  
C. PAILLER mandant a pour mandataire G. MICHAUD

**EXCUSES ( 1 ) :**

A. LAURENDEAU

**Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Vote du budget primitif de l'exercice 2019**

*Lors de sa séance du 20 décembre 2018, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2019.*

*A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose les principaux éléments de ce budget.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

*"Acquitté en PREFECTURE le:" 08/02/2019*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 7 février 2019

n°2

page 2/2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	35 361 500 €	37 871 500 €	12 019 200 €	9 509 200 €
<b>Opérations d'ordre</b>	3 100 000 €	590 000 €	690 000 €	3 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 461 500 €</b>	<b>38 461 500 €</b>	<b>12 709 200 €</b>	<b>12 709 200 €</b>

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	300 000 €	347 000 €	1 132 000 €	1 085 000 €
<b>Opérations d'ordre</b>	117 000 €	70 000 €	75 000 €	122 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>417 000 €</b>	<b>417 000 €</b>	<b>1 207 000 €</b>	<b>1 207 000 €</b>

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 10 [F. MERY (+ 1 pouvoir), P. BARAUDON (+ 1 pouvoir), S. LANSARI CAPRAZ (+ 1 pouvoir) G. MICHAUD (+ 1 pouvoir), E. AUDEBERT, L. BRARD ]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

F 8 FEV 2019

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



"Acquitté en PREFECTURE le:" 08/02/2019